



**Assemblée générale**

PROVISOIRE

A/47/PV.57

20 novembre 1992

FRANCAIS

Quarante-septième session

ASSEMBLEE GENERALE

PROCES-VERBAL PROVISOIRE DE LA 57e SEANCE

Tenue au Siège, à New York,  
le jeudi 5 novembre 1992, à 10 heures

Président :

M. GHAFORZAI  
(Vice-Président)

(Afghanistan)

Rapport de la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le  
développement [79] (suite)

- a) Rapport de la Conférence
- b) Rapport du Secrétaire général

Le présent procès-verbal contient le texte des discours prononcés en français et l'interprétation des autres discours. Le texte définitif sera publié dans les Documents officiels de l'Assemblée générale.

Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être présentées, dans un délai d'une semaine, au Chef de la Section d'édition des documents officiels, Bureau des services de conférence, Bureau DC2-0750, 2 United Nations Plaza, et également être portées sur un exemplaire du procès-verbal.

En l'absence du Président, M. Ghafoorzai (Afghanistan), Vice-Président, assume la présidence.

La séance est ouverte à 10 h 45.

POINT 79 DE L'ORDRE DU JOUR (suite)

RAPPORT DE LA CONFERENCE DES NATIONS UNIES SUR L'ENVIRONNEMENT ET LE DEVELOPPEMENT

- (a) RAPPORT DE LA CONFERENCE (A/CONF.151/26, vol. I à IV et vol. II/Corr.1)
- (b) RAPPORT DU SECRETAIRE GENERAL (A/47/598 et Add.1)

M. PASHOVSKI (Bulgarie) (interprétation de l'anglais) : La Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement (CNUED) qui s'est tenue à Rio en juin dernier a été unique tant par sa portée que par ses résultats. Ses décisions constituent un jalon important dans les perceptions d'avenir de l'humanité. La Conférence a innové en matière de prise de décisions multilatérale, de participation du public et d'engagement actif d'organisations du secteur indépendant venues de toutes les régions du monde. Une des réalisations les plus remarquables de la CNUED a été l'obtention d'un large engagement à réaliser un partenariat mondial visant à instaurer un développement axé sur l'homme, équitable et écologiquement durable. Cet engagement est concrétisé par un certain nombre de déclarations et d'accords internationaux importants tels que la Déclaration de Rio, Action 21, la Déclaration de principes relatifs aux forêts et les Conventions sur les changements climatiques et la biodiversité. Ces documents constituent des progrès importants et reconnaissent généralement la nécessité d'un partenariat mondial en matière de développement et d'environnement. Nous approuvons leur rôle en tant qu'instruments juridiquement contraignants permettant de mettre en pratique la nécessité d'intégrer la durabilité écologique dans le processus de développement.

Le processus entamé à Rio est un défi et un stimulant. Son succès dépendra en grande partie des mesures de suivi concrètes visant à la mise en application pratique des engagements et des politiques adoptées à la Conférence.

M. Pashovski (Bulgarie)

Nous sommes d'avis que la mise en oeuvre du programme Action 21 et des autres conclusions de la Conférence devrait reposer sur une approche orientée vers l'action et les résultats et être conforme aux principes d'universalité, de démocratie, de transparence, de rentabilité et de responsabilité. Les programmes sectoriels qui constituent le programme Action 21 ont été conçus sur la base d'une action future, d'objectifs et de moyens d'exécution. A cet égard, la présente session de l'Assemblée générale devra se prononcer sur plusieurs questions importantes. Nul doute que le domaine le plus important est celui des arrangements institutionnels pour le suivi de la Conférence.

Mon gouvernement attache une importance particulière à l'accord portant création d'une Commission de haut niveau sur le développement durable. La Commission jouera un rôle central dans le processus de suivi de la Conférence et elle aura un impact sur la réforme d'ensemble du système des Nations Unies dans les domaines économique, social et autres domaines connexes. Comme d'autres, nous pensons que la Commission devrait se voir confier un solide mandat et jouer un rôle dynamique dans la définition des priorités ainsi que dans les nouvelles questions que pose le développement durable.

La Commission devrait être constituée en tenant dûment compte d'une répartition géographique équitable et être ouverte à une participation active des organes, programmes et organisations du système des Nations Unies, des institutions financières internationales et d'autres organisations intergouvernementales compétentes. La participation d'organisations non gouvernementales, y compris des milieux de l'industrie et des affaires et de la communauté scientifique, est de même recommandée. Devant la gravité et l'ampleur des problèmes environnementaux que rencontrent les pays en transition dans le processus de leurs réformes économiques, nous espérons que la Commission leur accordera toute l'attention voulue.

Pour ce qui est des institutions spécialisées des Nations Unies et des autres organisations internationales et des organismes de financement, nous sommes également d'avis qu'ils doivent jouer un rôle important dans l'exécution du programme Action 21. A ce sujet, nous nous félicitons du rôle accru que jouent le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) et le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) dans la promotion des activités environnementales du système des Nations Unies.

M. Pashovski (Bulgarie)

L'un des aspects les plus importants des mesures de suivi de la Conférence est de fournir les ressources financières nécessaires à la mise en oeuvre des engagements et des programmes d'Action 21. A ce sujet, on s'accorde généralement à reconnaître la nécessité de mobiliser des ressources nouvelles et additionnelles. Créer un lien fonctionnel entre toutes les sources de financement pour la Commission du développement durable s'impose donc pour atteindre les objectifs décrits au chapitre 33 du programme Action 21. S'agissant du financement, mon pays attache une importance toute particulière au Fonds pour l'environnement mondial, en tant que l'un des mécanismes à cette fin, ainsi qu'à sa restructuration conformément au programme Action 21.

Etroitement liée à la disponibilité de ressources est la question du transfert de technologie, de la coopération et de la création de capacités. En tant que pays en transition vers une économie de marché et en voie de restructuration économique fondamentale, la Bulgarie rencontre d'énormes difficultés dans la poursuite d'un développement écologiquement sain, faute de ressources suffisantes. Voilà pourquoi nous tenons à ce que l'on encourage le transfert de technologie dans le cadre du programme Action 21.

Comme indiqué au chapitre 38 du programme Action 21, la mise en oeuvre nationale de même que la coopération régionale et sous-régionale seront un important aspect des résultats de la Conférence. Dans le cadre du mandat qui leur a été confié, les commissions régionales, les banques de développement régional et les organisations régionales de coopération économique et technique peuvent énormément contribuer à ce processus.

La Bulgarie se félicite des perspectives de coopération régionale en Europe, et est prête à participer à l'élaboration d'un programme d'ensemble pour l'environnement. Elle promet son plein appui et son active contribution à la protection du Danube et de la mer Noire ainsi qu'à la promotion de la coopération avec ses voisins dans le domaine de l'environnement.

Particulièrement importantes à cet égard sont les conclusions de la Conférence sur l'environnement en Europe, qui a eu lieu en juin 1991 en Tchécoslovaquie. Nous réaffirmons notre soutien et notre attachement aux principes et objectifs énoncés dans ce document, de même que dans la Déclaration des ministres de la Communauté économique européenne, signée à la

M. Pashovski (Bulgarie)

Conférence régionale sur l'environnement et le développement, tenue à Bergen, Norvège. En même temps, nous prenons le ferme engagement d'achever l'intégration de la Bulgarie à toutes les structures et mécanismes européens pour obtenir une politique plus efficace de protection de l'environnement. A cet égard, nous attachons une importance particulière à notre adhésion au Conseil de l'Europe et aux négociations qui sont en cours sur l'association avec la Communauté européenne.

Je voudrais dire à propos de la situation de l'environnement dans mon pays que nous nous heurtons à de graves difficultés. La loi sur la protection de l'environnement, adoptée récemment, doit servir de fondement à la politique écologique de la Bulgarie. Malheureusement, le pays ne dispose pas encore d'une stratégie nationale d'ensemble pour la protection et la remise en état de l'environnement. Il ne possède ni système d'information moderne pour évaluer l'état de l'environnement, ni d'ensemble moderne de normes ou règlements économiques pour encourager le développement d'industries et de techniques propres pour l'environnement.

La démocratisation en cours du pays permet à la société de soulever librement et franchement les problèmes environnementaux et de faire pression directement sur les institutions pour qu'elles s'en occupent. A cet égard, les mouvements et les organisations publics qui existent sont considérés comme un facteur positif et leur participation active au processus est vivement encouragée. En dépit des difficultés économiques, le Gouvernement attache une grande importance à toutes les mesures visant à remettre en état l'environnement du pays. En même temps, les problèmes rencontrés au cours du processus de transition en empêchent la solution.

Néanmoins, nous nous efforçons sans relâche d'intégrer pleinement les aspects écologiques au processus de restructuration de l'économie bulgare, ce qui devrait permettre d'éviter toute conséquence négative au début de cette entreprise.

La formulation et le développement d'une politique nationale efficace tenant pleinement compte des tendances modernes de protection de l'environnement sont un préalable indispensable à une croissance économique durable qui résiste à l'inflation. Nous sommes convaincus que ces objectifs peuvent être atteints grâce à l'introduction de mécanismes de marché

M. Pashovski (Bulgarie)

qui s'accompagnent de leviers économiques et financiers appropriés pour stimuler l'inclusion des problèmes environnementaux dans les programmes et les projets de développement économique. Ce n'est qu'ainsi que l'industrie peut engendrer une croissance économique stable et les investissements indispensables pour répondre à ces normes.

A cet égard, il nous paraît nécessaire dans le processus de suivi de la Conférence sur l'environnement et le développement d'accorder une plus grande attention aux problèmes écologiques des pays d'Europe centrale et orientale, dont les conditions environnementales sont à maints égards beaucoup plus graves que dans beaucoup d'autres pays.

M. Pashovski (Bulgarie)

Comme le montrent clairement la Stratégie pour la quatrième Décennie des Nations Unies pour le développement et la Déclaration sur la coopération économique internationale adoptées à la dix-huitième session extraordinaire de l'Assemblée générale, les réformes et la restructuration en cours des économies des pays d'Europe orientale, et leur intégration à l'économie mondiale pourraient beaucoup contribuer à consolider le système économique mondial et insuffler une nouvelle vigueur au commerce mondial. Cela contribuerait également à résoudre les graves problèmes écologiques que ces pays connaissent à l'heure actuelle.

Je voudrais dire pour terminer que mon pays s'est pleinement engagé dans le processus entamé à Rio. Le Sommet de la Terre a établi des normes nouvelles pour un développement durable et écologiquement rationnel. Nous devons nous conformer à ces normes et commencer à agir dès maintenant.

M. WLOSOWICZ (Pologne) (interprétation de l'anglais) : Je voudrais, au nom de ma délégation, remercier le Gouvernement du Brésil d'avoir accueilli la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement (CNUED) et le féliciter de la façon dont cet événement important a été organisé. Je tiens également à remercier le Secrétaire général de son rapport et de la déclaration qu'il a faite lundi dernier. Je remercie également le Rapporteur général de la Conférence, M. Brahimi, de son rapport très important.

La Conférence de Rio est partie de l'idée que la réalisation d'un développement durable et équitable reste le plus grand défi que doivent relever les générations actuelles. Cela a été par la suite étayé par les préoccupations croissantes exprimées sur les limitations imposées au développement par l'environnement. Les questions sur la façon dont ces limitations risquent d'entraver la croissance et dont la croissance risque de compromettre l'environnement sont la base même de la recherche de solutions nouvelles. Cette recherche a aidé à établir un concept qui reconnaît que la croissance économique et la protection de l'environnement sont inextricablement liées et que la qualité de la vie dépend de la façon dont on pourra satisfaire les besoins fondamentaux de l'homme sans détruire l'environnement, dont la vie elle-même dépend.

Beaucoup s'interrogent quant à savoir si la Conférence a été un succès ou un échec. Il est beaucoup trop tôt pour juger des résultats de la Conférence

M. Włosowicz (Pologne)

elle-même, puisque seule l'application des engagements arrêtés nous permettra de voir dans quelle mesure la notion de développement durable a été acceptée comme une catégorie opérationnelle par la communauté internationale. Mais il y a de toute évidence un résultat immédiat qui ne doit pas être sous-estimé : la prise de conscience croissante de l'environnement partout dans le monde, de la part des responsables aussi bien que du public. La grande publicité faite au sujet des résultats du Sommet de Rio s'est avérée être un moyen efficace de sensibiliser les gens quant au fait que leur mode de vie actuel est dangereux pour eux et pour leurs enfants.

Une autre réalisation du processus de la CNUED est l'"esprit de Rio" : l'esprit de compromis et le fait que tout le monde est conscient que seule l'action collective de tous les Etats, gouvernements, organisations et peuples peut conduire au succès, c'est-à-dire à un développement durable qui réponde aux besoins des générations actuelles sans compromettre la capacité des générations futures de satisfaire leurs propres besoins.

Le représentant des Pays-Bas, M. Jan Pronk, dans sa déclaration à la Deuxième Commission, a dit qu'il semblerait que l'esprit de Rio soit en train de s'estomper. La présente session de l'Assemblée générale est l'occasion parfaite d'arrêter cette tendance en convenant de mesures spécifiques et concrètes en vue de l'application intégrale du programme Action 21.

L'élaboration et l'application de programmes et plus spécialement la création de ressources financières nécessiteront un véritable partenariat entre tous les pays. Même si, au niveau conceptuel, il existe un accord solide sur la nécessité d'intégrer les politiques de développement et d'environnement, un large fossé demeure entre la rhétorique et la pratique.

Il faudra établir des politiques sur la base des liens positifs existant entre le développement et l'environnement, tandis que les pays - développés, en développement ou en transition - devront faire un meilleur usage des forces créatrices de l'esprit d'entreprise et renforcer les systèmes régulateurs au moyen de normes d'application claires, de systèmes juridiques et financiers sains et transparents, et d'une gestion efficace. Qui dit partenariat entre Etats dit ouverture des marchés et meilleur accès à ces derniers, transferts des technologies appropriées et fourniture de ressources financières.



M. Wlosowicz (Pologne)

La croyance selon laquelle une activité économique accrue est inévitablement néfaste à l'environnement est fondée sur des conceptions de la technologie, des schémas de consommation et des investissements écologiques immuables. En réalité, la relation entre l'activité économique en général et l'environnement évolue sans cesse. De nouvelles technologies sont nécessaires pour encourager la croissance, en même temps que l'énergie et les autres ressources doivent être utilisées de manière plus efficace et en réduisant la pollution et les déchets.

L'Assemblée générale a une tâche importante à assumer à la présente session : créer une structure chargée de surveiller l'application des engagements pris à Rio. C'est pourquoi nous espérons que la création d'une Commission du développement durable nous permettra d'entreprendre cette tâche avec succès. La Commission ne devrait pas être un nouvel organe subsidiaire du Conseil économique et social discutant interminablement de questions de procédure, mais un organe efficace et dynamique, disposé à prendre des décisions, à présenter des directives politiques et à s'occuper des questions de ressources financières.

La tenue d'une réunion au niveau ministériel aiderait assurément la Commission à prendre les décisions nécessaires. La Commission doit être ouverte à de nouvelles formes de procédure, y compris le rôle spécial que les organisations non gouvernementales et les institutions financières internationales sont appelées à jouer. Compte tenu du rôle crucial des organisations non gouvernementales - accorder à la question de l'environnement une telle priorité à l'ordre du jour international - il semble particulièrement important d'adopter des procédures efficaces leur permettant de participer pleinement aux travaux de la Commission. La Commission aura besoin des services d'un secrétariat restreint mais qualifié et compétent dirigé par un fonctionnaire de haut niveau.

Le succès des négociations sur les deux importantes Conventions signées à Rio - la Convention-cadre sur les changements climatiques et la Convention sur la diversité biologique - est une manifestation claire de la prise de conscience croissante de la communauté internationale eu égard à ces problèmes.

M. Wlosowicz (Pologne)

La Pologne espère que les processus de ratification seront bientôt achevés. Un certain nombre de questions techniques n'ont toujours pas trouvé de réponse. L'une d'entre elles est la prorogation du mandat du Comité intergouvernemental de négociation jusqu'à la première session de la Conférence des parties à la Convention sur les changements climatiques. Nous espérons qu'une décision appropriée pourra être prise à la présente session de l'Assemblée générale.

Nous espérons également que la déclaration de principes pour un consensus mondial sur la gestion, la conservation et l'exploitation écologiquement viable de tous les types de forêts, signée à Rio, débouchera sur une convention visant la création d'un cadre de coopération mondiale en faveur de la conservation de cet élément crucial de l'écosystème.

Le Sommet de Rio, en tant qu'expression d'un ensemble de valeurs universelles, s'est également révélé être d'une importance particulière pour les pays en transition. Nous sommes heureux de voir que la communauté internationale a reconnu les problèmes qui se posent à ce groupe de pays. Cela est exprimé de manière concrète dans le chapitre consacré aux ressources financières. Je tiens à dire très clairement que la Pologne souhaite coopérer avec tous les pays du monde dans le domaine du développement durable. En particulier, il est encore largement possible de renforcer la coopération entre mon pays et les pays en développement dans le domaine de l'échange de technologies.

M. Wlosowicz (Pologne)

La Pologne se trouve à un moment crucial de son développement économique. Il est nécessaire que ce développement soit durable. Après plus de 40 ans de dégradation constante de l'environnement, laissant de nombreuses régions du pays dans un état de catastrophe écologique, les autorités polonaises ont inclu les principes de durabilité dans leurs programmes de politique générale. Les principales menaces écologiques sont la pollution de l'air, la dégradation du sol et des forêts, l'eau salée et les déchets solides. La plupart, à cause de leurs dimensions transfrontières, nécessitent une coopération régionale étroite de la part de la communauté internationale tout entière.

Les investissements dans les systèmes de protection et l'introduction de technologies propres en Pologne auront un effet bénéfique sur l'état de l'environnement dans les pays voisins.

Puis-je souligner qu'à cet égard, la Pologne espère une large application de l'échange remise de dette/protection de l'environnement.

Mon pays est en train de formuler des politiques spécifiques en vue de mettre en oeuvre l'Action 21. Le Gouvernement a l'intention d'établir un comité multisectoriel chargé de contrôler notre politique en matière d'environnement. Un secrétariat national pour la Convention sur les changements climatiques a déjà été créé afin d'étudier les programmes spécifiques visant à réduire les émissions de gaz. Un rapport est en cours de préparation à cet égard. Les Conventions ayant fait l'objet d'un accord à Rio n'ont pas encore été ratifiées, à cause des exigences de la procédure parlementaire, mais nous espérons le faire en 1993.

Si nous voulons que le développement de notre planète soit durable, d'immenses efforts seront requis de la communauté internationale tout entière - de chaque Etat, de chaque région, de chaque individu. Nous espérons que les Nations Unies joueront un rôle de catalyseur pour coordonner tous ces efforts. Nous pensons que seule une action commune de tous les membres de la génération actuelle pourra sauver notre planète pour les générations à venir.

M. BURAVKIN (Biélorus) (interprétation du russe) : La délégation de la République du Biélorus se propose d'approuver en principe le rapport et les résultats de la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement (CNUED), le rapport du Secrétaire général et, en particulier, la

M. Buravkin (Bélarus)

plupart des recommandations relatives à la création et aux activités futures de la Commission du développement durable, ainsi que les autres décisions et recommandations adoptées au Sommet planète Terre.

Nous ne sommes nullement enclins à surestimer l'importance des accords réalisés à Rio, mais nous notons avec satisfaction que, pour la première fois dans l'histoire du monde, le problème de la réalisation d'un développement durable est passé du domaine d'intérêt scientifique étroit pour devenir l'une des grandes priorités politiques à long terme et figurer au rang des principales mesures concrètes à prendre par la communauté mondiale. En outre, il est aujourd'hui traité dans le contexte des droits fondamentaux de l'homme. Pour la première fois, la communauté mondiale s'est trouvée confrontée de la façon la plus urgente à l'obligation de faire un choix entre des politiques "pratiques" traditionnelles, destinées à obtenir des avantages immédiats, et une politique de compromis et de sacrifices consentis sciemment, au nom de la survie de l'humanité.

Ayant subi l'expérience amère des conséquences de l'une des plus grandes catastrophes techniques du XXe siècle - la catastrophe de Tchernobyl -, la République du Bélarus, dans ses activités internationales, fera tout pour que le choix se porte sur le bien-être de notre habitation commune, la Terre.

C'est pourquoi à toutes les étapes de la préparation et du déroulement de la CNUED, nous nous sommes efforcés d'apporter une contribution positive pour assurer son succès. A cet effet, M. Stanislas Shushkevich, Président du Soviet suprême du Bélarus, a confirmé au Sommet de Rio que notre pays adhérerait aux engagements qu'il avait pris, de même qu'il adhérerait aux conventions et accords en la matière précédemment signés par l'Union des Républiques socialistes soviétiques.

La République du Bélarus accorde une importance exceptionnelle à s'engager entièrement dans la coopération mondiale en vue de parvenir à un développement durable, et considère la mise en oeuvre d'Action 21 sur la base des principes de la Déclaration de Rio comme l'objectif à long terme de notre politique nationale et étrangère. Nous annonçons notre ferme intention de contribuer comme il convient à la création des conditions nécessaires et à l'élaboration des mécanismes permettant d'exécuter le plan d'action tracé dans ses grandes lignes à la CNUED. Nous l'avons déclaré du reste aussi bien au

M. Buravkin (Bélarus)

Sommet d'Helsinki, les 12 et 13 juin 1992, qu'à la quarante-septième session de l'Assemblée générale au cours du débat général.

Dans le domaine des relations entre Etats, nous pouvons dégager certaines directions prioritaires.

Premièrement, au sein de la communauté mondiale, et avant tout dans le système des Nations Unies, il nous semble de la plus grande importance d'empêcher que les pays d'Europe centrale et orientale et ceux de la Communauté des Etats indépendants (CEI) en période de transition, d'une part, et les pays en développement, d'autre part, ne soient mis en opposition pour ce qui est de l'aide internationale et de l'assistance technique spéciale fournies par les Etats industrialisés développés. Adopter à cet égard des positions rigides et étroites ne nous semble guère productif. La vie nous apprend à adopter des méthodes d'approche multiformes et non conventionnelles. Ainsi, tout en ayant un statut de pays bénéficiaire dans le cadre de l'assistance technique du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), à certains égards le Bélarus est capable lui-même d'offrir aide et assistance aux pays en développement, par exemple dans la planification, l'éducation et la formation d'experts en matière d'environnement.

Deuxièmement, à notre avis, il existe une nécessité pressante d'intensifier et de mieux coordonner l'activité des structures européennes régionales de sécurité écologique en tant que préalable indispensable à un développement durable. Comme exemple de ces activités dans ce domaine, nous pouvons citer la préparation du rapport sur l'environnement en Europe en 1993, élaboré sous les auspices des Communautés européennes et de la Commission économique pour l'Europe des Nations Unies, de même que la mise en oeuvre du Programme de l'environnement pour l'ensemble de l'Europe. La prochaine rencontre des ministres de l'environnement des Etats européens qui doit se tenir en Suisse au début de 1993, pourrait et devrait jouer un rôle important dans l'élaboration de la stratégie d'après Rio. Il conviendrait de consolider les principes de la coopération européenne destinée à assurer la sécurité écologique sur le continent dans la Charte écologique de l'Europe.

Troisièmement, la République du Bélarus accorde une attention toute spéciale à la coordination des activités des organismes à caractère écologique à l'intérieur de la Communauté des Etats indépendants (CEI). La première

M. Buravkin (Bélarus)

session du Conseil écologique inter-Etats, qui a eu lieu à Minsk en juillet 1992, a jeté les bases sur le plan organisationnel d'une interaction volontaire de la CEI en ce qui concerne la protection de l'environnement dans le contexte des résultats de la Conférence de Rio.

M. Buravkin (Bélarus)

Quatrièmement, les organisations non gouvernementales, qui disposent d'un potentiel intellectuel et organisationnel considérable, continuent de contribuer de façon importante à la définition et à l'application du concept de développement durable. Nous voyons en elles des partenaires pleins d'énergie pour s'attaquer aux problèmes communs; nous apprécions beaucoup leurs efforts et leur travail et nous espérons que cette coopération se poursuivra. Nous sommes heureux d'avoir accueilli dans la capitale du Bélarus, en août dernier, une conférence internationale de la jeunesse ayant pour thème "Notre environnement, notre responsabilité" organisée dans le cadre des préparatifs pour la mise en oeuvre, en 1995, du programme d'action mondial pour la jeunesse. Cette conférence a appuyé les principales réalisations de Rio et a appelé les organisations de jeunes du monde entier à prendre part à la mise en oeuvre du programme Action 21.

Enfin, nous voyons également comme un exemple de ce partenariat naissant dans un monde orienté vers l'économie de marché la deuxième Conférence mondiale sur l'investissement dans l'environnement qui s'est tenue au World Trade Center, à New York, les 20 et 21 octobre derniers. L'ONU et la Banque mondiale, de même que des organisations non gouvernementales et des représentants des milieux économiques, scientifiques et financiers internationaux, comptaient parmi les organisateurs et les participants de la Conférence. A cette occasion, le Bélarus a présenté ses projets techniques prioritaires, dont le succès nous permettrait, à notre avis, d'apporter notre propre contribution à la création d'un futur écologiquement mieux équilibré, comme le demande Action 21.

Aujourd'hui, le peuple du Bélarus a entrepris une tâche d'une importance historique immense : la création d'une économie de marché démilitarisée conforme au concept d'un développement durable et écologiquement valable, en se fondant sur l'expérience de la communauté mondiale et sur les nouvelles technologies et les normes écologiques internationalement reconnues. Cependant, les efforts exceptionnels qui doivent être déployés pour stabiliser la situation dans notre république durant ces étapes initiales de réforme démocratique de notre vie économique et politique entravent gravement l'exécution des plans existants destinés à atténuer les problèmes écologiques nationaux "traditionnels" et les conséquences transfrontières de la catastrophe de Tchernobyl.

M. Buravkin (Bélarus)

En tant que jeune Etat souverain, la République du Bélarus connaît des problèmes considérables de nature politique, économique, sociale et environnementale. D'une part, le Bélarus dispose d'un complexe industriel et agricole multisectoriel assez bien développé. D'autre part, son économie repose dans une large mesure sur des technologies qui absorbent d'énormes quantités de ressources naturelles et qui sont nuisibles à l'environnement. Jusqu'à 45 millions de tonnes de déchets s'accumulent chaque année dans notre république; la majorité de ces déchets n'est pas traitée, mais simplement jetée dans des décharges. Des sources fixes et mobiles lancent dans l'atmosphère environ 3 millions de tonnes de substances nuisibles. Environ 10 % des eaux usées industrielles et domestiques se déversent dans nos réservoirs d'eau de surface sans avoir été suffisamment purifiées.

La situation de l'environnement de la République s'est fortement détériorée depuis l'accident de la centrale nucléaire de Tchernobyl, qui est survenu sur le territoire de la République voisine d'Ukraine, à la frontière même de notre pays. Comme on le sait, c'est le Bélarus qui a le plus souffert de cette catastrophe sans précédent. Il s'agit là d'un exemple de la nature très complexe et interdépendante des problèmes de la sécurité écologique, militaire, politique et économique dans la société moderne. Ces problèmes ne peuvent être résolus que de façon intégrée, ce qui explique que la mise en oeuvre systématique du statut neutre et non nucléaire de notre république, la réduction des dépenses de défense et la conversion de l'industrie militaire soient devenues des parties essentielles et des conditions de l'application de notre programme national pour assurer la sécurité écologique.

Deux années se sont écoulées depuis que le Soviet suprême du Bélarus a déclaré le territoire de la République zone écologiquement sinistrée. Pourtant, la situation en matière de santé reste critique, particulièrement en ce qui concerne les soins prodigués aux mères et aux enfants et les approvisionnements en médicaments, bien que le gouvernement consacre maintenant toutes les forces et les ressources de l'Etat à la solution de ces problèmes. Le quart du budget annuel du pays est consacré à l'atténuation des effets de la catastrophe de Tchernobyl.



M. Buravkin (Bélarus)

Le Gouvernement de la République du Bélarus a mis au point une stratégie précise pour l'utilisation rationnelle des ressources naturelles et l'assainissement de l'environnement. Une nouvelle législation sur la protection de la nature est en cours d'adoption tandis que des méthodes économiques de gestion, d'utilisation et de protection de l'environnement ont été introduites. Un système de surveillance écologique est en voie d'élaboration. Comme on le voit, nous ne restons pas à rien faire.

Nous estimons tout de même qu'un soutien plus actif de la communauté mondiale nous aiderait à résoudre nos problèmes environnementaux beaucoup plus rapidement. Il ne pourra y avoir d'amélioration radicale de la situation de l'environnement dans notre république et dans toute la région que si nous procédons à une restructuration technologique des industries existantes, avec une orientation, non pas vers une augmentation de la production, mais d'abord et avant tout vers une production sûre et propre pour l'environnement, vers un développement industriel "doux". A cet égard, nous apprécions grandement des initiatives telles que la décision prise par le Gouvernement britannique d'accueillir, en 1993, la conférence sur le transfert de technologie.

Parlant du sort de notre patrie au Sommet de la Terre, le chef de notre parlement a souligné que le peuple du Bélarus avait toujours été profondément attentif et sensible aux souffrances des autres. Il a ajouté que notre histoire tragique et sanglante nous avait appris à comprendre et à sympathiser avec les problèmes des autres comme s'ils étaient les nôtres.

C'est pour cela que la République du Bélarus déclare son appui total à la future Commission du développement durable comme expression de notre volonté de contribuer à l'application des décisions adoptées à Rio. Nous tenons à participer à ses activités en tant que membre de la Commission, et nous demandons aux délégations de tous les Etats Membres de l'ONU d'appuyer notre candidature.

En conclusion, je voudrais dire que le Bélarus appuie l'adoption prévue à la présente session des résolutions concernant les résultats de Rio, l'évaluation globale de la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement, et la création de la Commission du développement durable et celle d'un comité intergouvernemental chargé de rédiger une convention internationale sur la désertification.

M. LANGON (Uruguay) (interprétation de l'espagnol) : En juin 1992, au Sommet de Rio de Janeiro, le Président de la République, M. Luis Alberto Lacalle Herrera, a annoncé que son gouvernement avait l'intention d'élaborer un ensemble de directives en vue de la rédaction d'un code international de l'environnement en tant que moyen de contribuer au développement et à l'application de la Déclaration de Rio sur l'environnement et le développement.

Les directives ont été élaborées par un comité spécial d'experts nommés à cette fin. Etant donné que les questions relatives à l'environnement, entre autres, ne peuvent être abordées de manière partielle ni en se limitant à certains territoires, nous avons l'honneur de présenter ces directives à l'Assemblée, lesquelles seront distribuées en tant que document de l'Assemblée générale et serviront, nous l'espérons, de base à l'élaboration future d'une législation internationale qui doit accompagner l'application d'Action 21.

L'Uruguay estime que l'application efficace d'Action 21 dépend, tout d'abord, de la disponibilité des ressources financières indispensables et, deuxièmement, du transfert de technologie à des conditions abordables pour les pays en développement. A cet égard, nous souscrivons sans réserve à la déclaration formulée par le Président du Groupe des 77.

Mais nous pensons également qu'il faut avant tout renforcer et développer les engagements juridiques contractés à Rio de Janeiro par les pays qui ont participé au processus de la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement.

C'est précisément la préoccupation exprimée par notre ministre des affaires étrangères lors du débat général, le 1er octobre 1992, quant au fait que la Conférence de Rio ne s'est pas terminée avec l'adoption d'engagements plus concrets et plus efficaces, jointe au risque que les principes consacrés dans la Déclaration et le Plan d'action ne resteront qu'une série de bonnes intentions sans application pratique et efficace qui est à l'origine des directives présentées en vue de l'élaboration future d'un code international de l'environnement. Ces directives doivent être vues dans la même perspective que les Conventions qui ont déjà été signées sur la biodiversité et les changements climatiques, que l'Uruguay ratifiera très bientôt.

M. Langon (Uruguay)

Comme l'a déclaré notre ministre des affaires étrangères :

"Il faut que les gouvernements s'engagent à transformer en obligations juridiques contraignantes les principes de conduite, de responsabilité et de compensation qui, issus de la Déclaration de Stockholm et avalisés et développés plus tard dans la Déclaration de Rio, sont beaucoup plus que des obligations morales. Ce sont aujourd'hui des obligations issues du droit international coutumier, mais, de plus, de véritables critères du jus cogens, avec une validité erga omnes." (A/47/PV.21, p. 76)

Mon pays oeuvre activement à l'élaboration d'un code national de l'environnement, qui adoptera avec encore plus d'enthousiasme, d'un point de vue purement écologique, les principes consacrés dans les directives que nous soumettons aujourd'hui à l'Assemblée pour examen.

Ce qui explique l'émotion avec laquelle notre président a annoncé, dans son discours à la Conférence de Rio, la détermination de l'Uruguay de proposer, comme nous le faisons en ce moment, la codification de ces principes à l'échelle mondiale en un instrument juridique contraignant.

D'un autre côté, comme l'a dit notre représentant permanent auprès de l'Organisation des Nations Unies dans sa déclaration sur le point 10 de l'ordre du jour relatif à l'"Agenda pour la paix", présenté par le Secrétaire général, la fin de la guerre froide a ouvert de nouvelles perspectives de voir se réaliser les idéaux qui ont inspiré la création des Nations Unies, qui constituent les principes de base de notre vie internationale, y compris, notamment, le respect du principe de la souveraineté et de l'égalité juridique des Etats, le principe de la non-ingérence, le droit à l'autodétermination des peuples et le respect et la promotion des droits de l'homme dans toute l'acceptation du terme.

Le problème de l'environnement cadre parfaitement avec le concept d'une approche intégrée auquel se réfère l'"Agenda pour la paix" du Secrétaire général, puisqu'un développement durable qui ne tiendrait pas compte de l'aspect écologique et de la gestion des ressources naturelles est inconcevable.

De plus, si le développement n'était pas durable, si l'on ne respectait pas les ressources naturelles et l'environnement dans son ensemble, l'humanité hypothéquerait les objectifs précieux de la sécurité et du développement.

M. Langon (Uruguay)

La condition sine qua non de la paix, de la sécurité et du développement est la préservation de l'environnement tout entier, qui constitue non seulement la base d'une vie digne d'être vécue mais le fondement et la nourriture de la vie elle-même.

Au chapitre 38 d'Action 21 il est décidé, en tant que mécanisme de suivi ou de contrôle, de créer une Commission du développement durable dont l'une des tâches indispensables devrait être, à notre avis, l'élaboration et l'adoption, le moment venu, d'un code international de l'environnement où seraient regroupées les différentes législations existant actuellement un peu partout, améliorant du même coup le système institutionnel sur lequel toutes les nations du monde se fondent pour agir.

Rien ne saurait mieux convenir à l'application de la résolution 44/228 de l'Assemblée générale qu'un code de cette nature, en tant que stratégie capable d'arrêter et d'inverser efficacement les effets de la dégradation de l'environnement et ce, dans le cadre des efforts accrus déployés aux plans national et international pour encourager un développement durable et écologiquement rationnel dans tous les pays.

Si, comme il est dit au chapitre 38.7 d'Action 21, l'objectif général est l'intégration des questions de l'environnement et du développement aux niveaux national, sous-régional, régional et international, y compris des arrangements institutionnels au sein du système des Nations Unies, il est hors de doute que la codification future du droit international de l'environnement, auquel tend l'initiative uruguayenne, représenterait un grand progrès sur la voie de la réalisation des objectifs d'un développement durable et de la paix déjà évoqués.

Un des arrangements institutionnels mentionnés au chapitre 37.3 d'Action 21 - qui est aussi une des recommandations que la Commission du développement durable pourrait présenter à l'Assemblée générale par le biais du Conseil économique et social - est précisément l'adoption d'un code international de l'environnement. Nous espérons que les directives que nous présentons aujourd'hui pourront utilement servir de base à leur examen par la communauté internationale.

M. Largon (Uruguay)

Au chapitre 39 de ce plan d'action, il est stipulé spécifiquement que la négociation de "la codification du droit international concernant le développement durable" devrait évidemment être menée sur une base universelle. C'est pourquoi la proposition uruguayenne devrait être interprétée comme l'exercice même du droit de notre pays de présenter des suggestions au sujet des moyens qui nous paraissent les plus aptes à consolider un développement durable, comme cela est prévu au chapitre 39.4 du document de Rio.

M. Langon (Uruguay)

Le Gouvernement de la République orientale de l'Uruguay est parfaitement conscient des grandes difficultés qu'il faudra surmonter pour mettre en oeuvre ce projet. Nous vivons actuellement dans une époque de transition, de changement de paradigme historique, où il nous est donné d'assister à la transformation radicale des structures politiques et juridiques mondiales, à la liquidation d'une philosophie d'affrontement global et à l'émergence d'une philosophie de solidarité universelle, fondée sur la reconnaissance de l'unité intégrale de l'écosystème mondial. Cet écosystème mondial, ou biosphère, est constitué par une somme incalculable d'éléments interdépendants, qui doivent agir en harmonie, conformément aux lois naturelles qui régissent la création. Cela impose une éthologie humaine dans laquelle, outre le respect de ces lois naturelles, la solidarité n'est pas un simple choix politique mais devient, et est, une condition de survie. Sans cette action harmonisée et solidaire, le fonctionnement efficace et durable de l'écosystème mondial dont dépendent non seulement l'homme mais tous les êtres vivants ne serait plus viable et courrait à sa perte.

Comme on pourra en juger, le projet que nous présentons, qui comprend tous les principes fondamentaux adoptés à Stockholm et à Rio, se situe dans le cadre d'une approche écologiste - de principe, mais en même temps réaliste - qui permet à tous les pays, quels que soient leur niveau de développement, leur système politique ou leur orientation philosophique, d'avoir une ouverture et une perspective plus générale.

Cet ensemble de directives, indépendamment de leur orientation écologique évidente et de l'étude minutieuse réalisée qui a permis de les élaborer, est une proposition ouverte à toutes les suggestions et améliorations, car nous sommes conscients que le concours des autres Etats de la communauté internationale pourra les améliorer et les traduire en réalité effective à court terme.

Ce projet comprend un préambule et 13 chapitres, avec un total de 82 articles, qui vont de la consécration des principes fondamentaux qui doivent régir un code de cette nature jusqu'à la prévision de systèmes d'organisation internationale, qui, naturellement, devront s'harmoniser avec les structures en vigueur afin d'éviter les duplications d'efforts et de développer au maximum l'utilisation des ressources qui seront indispensables pour parvenir aux objectifs proposés.

M. Langon (Uruguay)

Il s'agit également de définir précisément les droits et les obligations des Etats et d'établir le cadre de la coopération internationale, dans le domaine du commerce et des ressources naturelles, y compris les chapitres fondamentaux sur l'environnement et le développement, l'éducation, la recherche et le transfert de technologie. La question très importante de la pollution transfrontière est traitée au chapitre 8, où l'on parle également spécifiquement de la publicité, du règlement des différends et de la responsabilité, tant civile que criminelle.

Les directives, qui cherchent à être exhaustives et à englober l'ensemble des problèmes écologiques au sens général, prévoient des dispositions concernant les différents secteurs de l'environnement et des ressources naturelles spécifiques, à savoir l'utilisation de la terre et la conservation des sols, la diversité biologique, la couverture végétale, les côtes, le littoral et la pêche, les mers et les bassins hydrographiques, les marais et les eaux douces, l'atmosphère, l'énergie, les déchets et le climat.

Voilà, sous forme abrégée, comment se présente le projet de directives pour l'élaboration d'un code international de l'environnement, que la délégation de l'Uruguay souhaite soumettre à l'examen de l'Assemblée générale en tant que contribution qui, nous l'espérons, sera substantielle pour la réalisation d'un développement durable et le renforcement de la paix proposé avec tant de sagesse et de fermeté par le Secrétaire général conformément aux mandats de la communauté des nations, qui attend avec espoir l'avènement d'une nouvelle ère de bonheur et de prospérité pour les divers peuples de la terre, foyer commun à tous.

M. AL-HADDAD (Yémen) (interprétation de l'arabe) : Le sens croissant de responsabilité que ressent la communauté internationale en ce qui concerne les questions relatives à l'environnement et au développement reflète la volonté politique de faire face au grand défi que pose la préservation de notre "foyer commun", la planète Terre. Néanmoins, nous devons reconnaître que les dangers qui menacent l'écosystème nous imposent de passer au stade de l'action collective et d'assumer notre responsabilité internationale avec un esprit d'engagement équitable. En outre, l'universalité du problème nous impose face à ces mesures de ne pas ignorer le lien indissoluble qui existe entre l'environnement et le développement.

M. Al-Haddad (Yémen)

Le déséquilibre qui s'est produit dans le système écologique a été provoqué par divers facteurs qui ont pollué les eaux de la terre, son sol et son espace extra-atmosphérique. Tout en reconnaissant que certains de ces facteurs découlent de la quête de l'homme pour la prospérité, nous devons également reconnaître que d'autres facteurs sont entrés en jeu, provoqués par la pauvreté et les maladies. Nous faisons donc face à une série de facteurs qui, dans leur ensemble, sont au coeur des problèmes nationaux, régionaux et mondiaux qui menacent l'équilibre écologique et la vie sur notre planète.

Deux décennies après la Conférence de Stockholm, une occasion historique s'est présentée à la communauté internationale sous la forme du Sommet de la Terre, tenu à Rio de Janeiro.



M. Al-Haddad (Yémen)

L'adoption de la Déclaration de Rio, du programme Action 21 et de la Déclaration de principes, non juridiquement contraignante mais faisant autorité, pour un consensus mondial sur la gestion, la conservation et le développement durable de tous les types de forêts reflète la responsabilité collective face au danger commun qui nous menace tous, habitants d'un même foyer, la planète Terre, et la nécessité inévitable d'une action collective pour la sauver. Par conséquent, nous devons tirer profit du climat d'enthousiasme qui règne au cours de cette période de transition afin de définir les caractéristiques du nouvel ordre mondial et d'entreprendre l'application de mesures qui nous permettent de faire face aux dangers écologiques et résoudre les problèmes du développement mondial.

La Déclaration de Rio et Action 21 contiennent un ensemble complet de notions, d'objectifs et de mesures propres à réaliser les aspirations de la communauté internationale. A notre avis, ces buts ne pourront être atteints que par des efforts concertés aux niveaux national, régional et international. Dans ce contexte, il va sans dire que nous devons mettre en oeuvre des arrangements institutionnels novateurs.

Aujourd'hui l'Organisation des Nations Unies a pour tâche de relever le défi énorme qui se pose à l'humanité. Notre confiance dans le Secrétaire général se raffermi de plus en plus. Les deux déclarations qu'il a faites au Sommet planète Terre, ainsi que les deux documents présentés à la présente session de l'Assemblée générale et l'excellente déclaration qu'il a faite à l'ouverture du débat sur le point 79 de l'ordre du jour contiennent des analyses et des propositions permettant de garantir le succès des efforts qui seront faits dans un proche avenir.

Dans ce contexte, il faut faire preuve de pondération et d'objectivité lors de la création de la Commission de haut niveau sur le développement durable pour assurer son bon fonctionnement et la coordination des activités de tous les organismes du système des Nations Unies intéressés aux questions de l'environnement et du développement. Etant donné la multitude de tâches à exécuter dans ce domaine, les pays en développement devraient bénéficier d'un plus large appui qui leur permette de développer leurs infrastructures afin d'être en mesure de contribuer, comme il se doit, à la protection de l'environnement et au processus de développement. L'esprit de Rio a mis en

M. Al-Haddad (Yémen)

relief la nécessité de l'interdépendance. Comme l'a dit le Premier Ministre de la Norvège, la pauvreté n'affecte pas uniquement ceux qui en souffrent mais porte également préjudice à ceux qui la tolèrent et ceux qui ne reconnaissent pas que la pauvreté est liée notamment aux dangers découlant de l'environnement.

Mon gouvernement attache une importance particulière aux questions relatives à l'environnement et au développement. Tout en renforçant les piliers du développement de son Etat unifié, qui a fait siens la démocratie et le pluralisme politique dans des conditions économiques écrasantes, mon gouvernement a accordé à l'environnement l'attention voulue en promulguant des lois et règlements nationaux visant à le protéger. Le Yémen a signé plus de 22 conventions internationales relatives à l'environnement. Au milieu des années 80, le Conseil pour la protection de l'environnement a été créé pour renforcer les efforts du Gouvernement en vue de l'élaboration de politiques écologiques pertinentes. Plusieurs sujets relatifs à l'environnement et au développement ont été intégrés dans les programmes d'enseignement général et supérieur. Nous coopérons avec les Etats de la région pour protéger les côtes de la mer Rouge, du golfe d'Aden et de la mer d'Arabie contre la pollution. Un plan pour lutter contre la désertification a été élaboré, aussi bien qu'une étude approfondie pour formuler une stratégie nationale pour la population. D'ici à la fin de cette année, une conférence de la stratégie sur l'environnement et les eaux sera tenue. Immédiatement après le Sommet planète Terre, notre gouvernement a donné aux organismes officiels et autres instruction d'attacher une importance particulière aux dispositions des conventions et documents qui sont issus du Sommet et d'appuyer davantage le Conseil pour la protection de l'environnement afin de lui permettre de s'acquitter de ses tâches et de mener ses activités avec plus d'efficacité.

Mme HASSAN (Egypte) (interprétation de l'arabe) : Je suis heureuse de participer à l'importante discussion sur le suivi des travaux de la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement (CNUED). Pour commencer, je voudrais remercier le Secrétaire général de son rapport sur les arrangements institutionnels pour le suivi de la CNUED (A/47/598 et Add.1). Son engagement et son leadership seront pour beaucoup, n'en doutons pas, dans l'application des conclusions de la Conférence. Je voudrais

Mme Hassan (Egypte)

également remercier M. Maurice Strong et son secrétariat de leur excellente planification; ils ont dû mobiliser une expérience aussi variée qu'impressionnante pour préparer et présenter les documents que nous avons devant nous. En outre, je remercie sincèrement le peuple et le Gouvernement du Brésil pour les remarquables dispositions prises pour nous accueillir à Rio de Janeiro. Enfin, ma délégation voudrait dire toute sa reconnaissance au Ministre algérien des affaires étrangères, M. Lakhdar Brahimi, qui, en sa qualité de Rapporteur général de la Conférence, a présenté un rapport étendu et excellent.

Lorsque l'Organisation des Nations Unies a demandé que soit convoquée la CNUED et reconnu la nécessité d'une approche intégrée et équilibrée aux questions du développement et de l'environnement, une vaste discussion a été engagée sur les objectifs de la Conférence et les résultats escomptés, qui a pris l'allure d'un combat entre deux parties opposées, l'une prenant position pour la Conférence et l'autre contre, soulevant doutes et critiques. Malgré cette divergence de vues, un consensus a été dégagé sur l'importance que revêt cette conférence en raison des espoirs que les peuples plaçaient en elle. Le succès de la Conférence a peut-être été en deçà des espoirs de ses partisans mais, sûrement, au-delà des prédictions de ses détracteurs. Ce succès peut être attribué à une vaste participation aux travaux de la Conférence et à un fin niveau de représentation, sans précédent dans l'histoire de la diplomatie multilatérale. Ces facteurs s'ajoutent à la nature des sujets discutés, à savoir refondre la relation entre l'homme et l'environnement et jeter les bases assurées de satisfaire les besoins en matière de développement des générations actuelles et de celles qui suivront.

Il est devenu manifeste que, pendant les deux décennies qui se sont écoulées depuis la réunion de Stockholm, la Déclaration de Stockholm n'a pas reçu l'adhésion escomptée même face aux risques croissants que présentaient les diverses violations écologiques. Après ces deux décennies, la communauté internationale a pris pleinement conscience de cette question et décidé de confronter tous les phénomènes aboutissant à la dégradation de l'environnement en prenant de nouvelles mesures plus efficaces, de corriger les erreurs du passé et de s'employer à mener un genre de vie plus viable dans les années 90 et au-delà.

Mme Hassan (Egypte)

La Conférence de Rio, bâtissant sur les fondements solides de Stockholm, a initié un changement important en ajoutant une "dimension du développement" dont elle a fait un élément essentiel pour compléter ce qui avait été envisagé auparavant. De fait, nous considérons cette addition importante et opportune; elle est en fait la principale réalisation de la Conférence. Il est maintenant évident que nous ne pouvons faire face au problème de la détérioration de l'environnement sans trouver une solution intégrée aux problèmes du développement.

Mme Hassan (Egypte)

En particulier, nous devons trouver une solution au problème de la pauvreté, ce fardeau écrasant qui contribue à la détérioration de l'environnement, prive les Etats en développement de la capacité de satisfaire les exigences de leurs populations - lesquelles réclament leur droit naturel au développement - et les empêche de suivre le rythme accéléré du progrès.

La Conférence de Rio n'a pas seulement défini les problèmes et les moyens de les résoudre, elle a également mis au point la méthode à suivre et adopté les principes qui précisent les droits et les obligations. La Déclaration de Rio, que mon pays appuie pleinement, est un délicat compromis entre des idées et des priorités diverses. Elle énonce les règles que tous les Etats et les peuples doivent suivre dans leur recherche d'un développement durable. Dans son essence, la Déclaration reconnaît la nécessité d'aider les peuples à exercer le droit au développement de façon à satisfaire équitablement les exigences en matière de développement et d'environnement des générations présentes et futures.

Action 21 est le fruit d'un processus préparatoire au niveau technique et de négociations au niveau politique le plus élevé. Pour la première fois, un cadre intégré de coopération dans les domaines du développement et de l'environnement aux niveaux national, régional et international a été élaboré. Son objectif est d'établir un nouveau partenariat mondial pour un développement durable dans un monde interdépendant.

Le Sommet "planète Terre" a aussi ouvert à la signature deux instruments juridiquement contraignants, la Convention-cadre sur les changements climatiques et la Convention sur la diversité biologique. Ces deux instruments représentent un apport important au droit international de l'environnement. Les craintes éprouvées par certains pays les ont conduits à émettre des réserves qui reflètent leurs préoccupations réelles à l'égard des Conventions. Il convient d'en tenir compte à l'avenir. Toutefois, nous estimons que les deux Conventions constituent un premier pas important vers le règlement de deux des phénomènes graves qui menacent notre planète. Leur véritable importance dépend de la mesure où elles pourront adopter des mesures concrètes et conclure des protocoles spéciaux en vue de leur mise en oeuvre, en particulier le financement nécessaire.

Mme Hassan (Egypte)

Les réalisations diplomatiques de la Conférence de Rio ont ouvert la voie à un développement réel et à une restructuration des relations internationales sur la base du principe de la responsabilité commune, bien que celle-ci diffère d'un Etat à l'autre. Ceci s'accompagne d'une nouvelle perception des relations Nord-Sud qui pourrait mener à l'instauration du partenariat total auquel nous aspirons tous. Il est évident que les accords de Rio ne pourront être mis en oeuvre que s'ils reposent sur ce partenariat fondé sur un nouvel ordre économique et social international, juste et équilibré.

Aucun pays, si élevé que soient son degré de développement et son niveau économique, ne peut faire face à lui seul au défi de l'environnement. Ainsi, de nouvelles règles non traditionnelles doivent être énoncées pour une coopération entre les Etats du monde, Nord et Sud, par le biais de l'application des dispositions d'Action 21. Il est également nécessaire de réactiver la coopération internationale en faveur du développement et de lui donner une nouvelle impulsion, en l'éloignant des méthodes traditionnelles de façon à assurer une participation efficace à tous les niveaux entre les gouvernements, les institutions spécialisées, les organisations non gouvernementales ainsi qu'entre les organes et les programmes des Nations Unies.

Les incidences des problèmes écologiques universels dépassent les frontières nationales et ne respectent pas la ligne de démarcation entre le Nord et le Sud. L'aptitude des Etats en développement à faire face à ces problèmes, tout en s'efforçant de réaliser leurs objectifs en matière de développement, dépendra principalement de l'existence d'un climat international propice et de l'instauration d'un nouveau partenariat entre Etats développés et Etats en développement, ce qui permettrait à ces derniers d'intégrer l'environnement et le développement et, partant, de rétablir l'équilibre écologique mondial. Nous pensons que cela suppose une augmentation des investissements du Nord développé pour permettre la croissance du Sud en développement.

Les Etats en développement ont besoin de pouvoir compter sur l'aide et l'encouragement nécessaires dans les efforts qu'ils déploient en vue de restructurer leur politique et de réaffecter leurs ressources, conformément aux divers programmes d'Action 21. Il est également nécessaire d'améliorer les échanges internationaux, d'ouvrir les marchés des Etats industrialisés aux

Mme Hassan (Egypte)

produits des Etats en développement et de régler le problème de la dette. La communauté internationale doit adopter un système cohérent de transfert efficace des ressources.

Au chapitre 33 de la Déclaration de Rio, il a été convenu de fournir des ressources additionnelles nouvelles pour financer Action 21. Selon nous, ces ressources ne doivent pas être considérées comme des dépenses supplémentaires, mais, bien au contraire, comme un investissement dans la sécurité globale de l'environnement. Action 21 contient un engagement ferme de consacrer 0,7 % du produit national brut des Etats développés à l'aide publique au développement. Il a souligné aussi la nécessité d'améliorer le financement à des niveaux prévisibles en utilisant au maximum tous les mécanismes de financement. La Conférence a également demandé une restructuration du Fonds pour l'environnement mondial et un changement de ses méthodes de travail afin d'élargir le champ de ses activités et de permettre aux Etats en développement de jouer un rôle plus important dans le processus de prise de décisions. Nous espérons qu'il sera procédé aux changements décidés à Rio, lors de la prochaine réunion des contributeurs, qui se tiendra en décembre prochain en Côte d'Ivoire.

La question de la fourniture des ressources financières nécessaires à la mise en oeuvre des programmes d'Action 21 sera la pierre de touche de l'engagement du Nord à l'égard des objectifs fixés par la Conférence et de sa détermination à traduire les accords en engagements concrets. La présente session de l'Assemblée générale pourrait être le lieu approprié pour cela.

Outre la nécessité de disposer de ressources financières, il existe un besoin pressant d'encourager et de financer les projets relatifs à la fourniture et au transfert aux Etats en développement de technologies écologiquement viables à des conditions de faveur. Il est également nécessaire de fournir au Etats en développement des données pour le développement de capacités, qui ne doivent plus être le monopole d'un nombre limité d'Etats. Sans les moyens d'appliquer ces données, les Etats en développement n'auront d'autre choix que de réorienter leurs programmes, ce qui leur imposera un fardeau supplémentaire, en plus de celui de la restructuration : le fardeau de l'environnement, et cela les pays en développement ne peuvent se le permettre.

Mme Hassan (Egypte)

La tâche qui nous attend équivaut sinon dépasse celle de la phase préparatoire, voire celle de la Conférence même. L'étape suivante sera décisive, car elle constitue l'étape de l'application des résolutions adoptées à Rio. L'Assemblée générale devrait à la présente session achever ce qui a été commencé à Rio, en prenant note de la Déclaration et d'Action 21 et en amorçant le processus de suivi.



Mme Hassan (Egypte)

A cet égard, il nous paraît important de créer le plus tôt possible un comité de négociation intergouvernemental pour élaborer une convention internationale sur la lutte contre la désertification, particulièrement en Afrique. Nous espérons que cette question recevra la même attention que celle qui a été accordée aux Conventions sur les changements climatiques et la biodiversité.

Nous pensons également que la session actuelle doit prendre les mesures voulues pour organiser une conférence sur le développement durable pour les petits pays insulaires.

Nous devons souligner le rôle de tête de l'Organisation des Nations Unies dans le suivi de la Conférence de Rio et l'application de ses conclusions. A cet égard, la création et la composition de la Commission de haut niveau sur le développement durable acquièrent une importance particulière étant donné que la Commission, de par sa nature et son modus operandi, sera le cadre approprié pour assurer la gestion et le suivi de la complémentarité qui lie le développement et l'environnement, en vue de réaliser le développement durable dont tous pourront jouir de manière égale. A cet égard, nous réaffirmons notre appui envers la position du Groupe des 77 concernant la Commission sur le développement durable. Notre délégation a pris une part active à l'adoption de cette position.

Pour répéter ce que nous avons souligné au cours de la Conférence de Rio, l'Egypte demande la paix dans notre région; nous sommes convaincus que la réalisation de la stabilité et du progrès national représente notre responsabilité primordiale si nous voulons amener la stabilité aux niveaux régional et international.

La sécurité internationale est un tout indivisible, et la sécurité environnementale est le préalable essentiel à la stabilité parmi les peuples de la région dans laquelle nous vivons. La sécurité est liée non seulement aux aspects militaires, mais aussi aux aspects politiques, économiques, sociaux et environnementaux, qui, ensemble, constituent un tout intégral et indivisible. L'Egypte a joué un rôle actif dans le processus préparatoire et dans le déroulement de la Conférence. Nous sommes bien décidés à traduire les résolutions adoptées à l'unanimité à Rio en politiques nationales qui doivent être mises en oeuvre.

Mme Hassan (Egypte)

A ce sujet, je voudrais mentionner que l'Egypte a élaboré un plan national d'ensemble pour l'environnement fondé sur des recherches et des études approfondies, préparées par les soins de spécialistes du développement et de l'environnement, pour nous permettre de faire front aux dangers qui nous entourent. Le plan reflète nos priorités nationales qui comprennent la protection des sols, l'accroissement des zones agricoles, faire face au problème de l'explosion démographique sur une base scientifique planifiée, une gestion saine de nos ressources en eau douce et la rationalisation de leur utilisation, la lutte contre la pollution de l'eau ainsi que la lutte contre la pollution de l'air due à des activités industrielles accrues. Sans parler de la protection de nos ressources naturelles et de notre patrimoine national, car nous avons en terre égyptienne les monuments historiques les plus impressionnants des civilisations, et nous tenons à préserver ces richesses pour nous comme pour toutes nos générations futures.

Etant un Etat côtier sur la Méditerranée et la mer Rouge, l'Egypte est exposée aux dangers qui menacent la survie des régions les plus peuplées et les plus riches dans les domaines agricole et industriel. La pollution menace potentiellement notre littoral, si riche en récifs de corail ciselés au fil de millions d'années. Nous sommes particulièrement attentifs aux efforts régionaux et internationaux pour codifier la coopération destinée à lutter contre la pollution marine, et tout aussi soucieux de mettre à exécution tous les plans conçus pour protéger ces mers. A l'heure actuelle, nous nous acquittons de nos obligations au titre du Plan d'action de la Méditerranée, découlant de la Convention de Barcelone de 1976. Nous appuyons aussi la Charte de Nicosie de 1990 et la Déclaration du Caire de 1992 sur la coopération entre les pays de la Méditerranée et les pays d'Europe pour la protection de l'environnement de la Méditerranée.

La CNUED a fait un grand pas en avant sur la voie du développement durable. Le véritable test qui nous attend consiste à voir dans quelle mesure nous appliquerons les accords convenus. C'est une voie complexe et ardue, semée d'embûches et qui dépend avant tout des changements réels essentiels que nous effectuerons pour permettre à la communauté internationale de s'élever au niveau des nobles idéaux que nous partageons. L'esprit de Rio doit guider notre cheminement futur. Il nous faut transcender les diktats des intérêts

Mme Hassan (Egypte)

étroits qui tendent aux gains à court terme, et laisser place à l'engagement politique à long terme au développement durable, menacé aujourd'hui à la fois par une industrialisation trop poussée et un retard persistant. Comme l'a dit M. Lakhdar Brahimi dans son introduction, l'histoire retiendra moins ce qui s'est passé à Rio de Janeiro que ce qui sera ou non réalisé dans le cadre de la mise en oeuvre effective des décisions adoptées à Rio. En effet, les générations futures seront en droit de nous juger, non pas sur la qualité des textes adoptés à Rio de Janeiro, mais plutôt sur tout ce qui sera ou non entrepris afin de donner corps aux engagements consentis.

Pour terminer, l'impulsion qui a commencé à Rio ne devrait pas s'arrêter là. Nous avons une occasion unique d'améliorer notre avenir commun en préservant notre planète, en réalisant le développement et, partant, en assurant la justice et la paix.

M. BIYARI (Arabie saoudite) (interprétation de l'arabe) : A l'occasion de l'examen du rapport de la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement (CNUED), ma délégation voudrait réaffirmer que le Royaume d'Arabie saoudite a participé à la Conférence de Rio parce qu'il est convaincu de l'importance extrême qu'il y a à participer à des mesures internationales pour préserver l'environnement. Les lois locales du Royaume prévoient que la politique et les programmes de l'Etat pour le développement doivent satisfaire aux besoins de la protection environnementale. C'est la raison pour laquelle nos plans de développement en matière de transports, d'industries et d'extraction minière comportent des programmes et des projets qui garantissent cette protection.

Le Royaume d'Arabie saoudite emploie les techniques les plus modernes pour extraire, emmagasiner et transporter tous les produits pétroliers de manière à protéger l'environnement et afin de réduire au minimum les effets nocifs et les coûts sociaux dans notre royaume. Pour citer un exemple, l'industrie pétrolière en Arabie saoudite contrôle les gaz qui s'échappent de la terre à la suite des forages. Au lieu de les brûler, comme cela se passe dans de nombreuses régions du monde, nous les emmagasinons et les liquéfions aux fins de leur utilisation locale comme carburant ou de leur exportation vers l'étranger. Nous agissons ainsi en vue d'appuyer les politiques de développement fondées sur les principes de la protection environnementale.

M. Biyari (Arabie saoudite)

Quant à l'industrie de raffinage du pétrole, elle met en oeuvre les techniques les plus avancées pour réduire les déchets du raffinage pétrolier et pour renforcer les capacités de protection de l'environnement. Malgré la grande taille de l'industrie pétrolière et de sa grande contribution au revenu national du Royaume, la mise en oeuvre de politiques d'environnement a contribué à stimuler cette industrie sans menacer les ressources naturelles ou porter atteinte à l'environnement.

Dans le domaine du développement agricole, les programmes de développement ont cherché à mettre en valeur et à urbaniser les régions désertiques en utilisant des moyens modernes de gestion efficace des ressources en eau. Des réservoirs et des barrages ont été construits pour collecter et emmagasiner l'eau de pluie et les pluies torrentielles aux fins d'irrigation des champs de cultures maraîchères et fruitières par les moyens d'arrosage les plus modernes de vaporisation et de goutte-à-goutte. Nous avons pu ainsi, grâce à notre contrôle des pluies torrentielles, préserver la terre arable de l'érosion et de la dégradation. Les eaux souterraines ont été utilisées sur de larges superficies pour la mise en valeur et la culture des déserts, et notre politique agricole s'est étendue au boisement d'une grande partie des terres désertiques, dans le but de contrôler le climat, de faire baisser la température dans ces régions, et de créer un environnement favorable à la reproduction des oiseaux et des animaux sauvages et apprivoisés.

En raison des politiques agricoles adoptées par le Royaume, la production agricole et alimentaire a augmenté et est devenue suffisante pour satisfaire les besoins locaux, tout en assurant un excédent de produits alimentaires pour l'exportation. Nous avons pu consolider et promouvoir la production dans le secteur agricole et améliorer le climat et l'environnement dans les régions rurales et désertiques.

A l'occasion de notre discussion de la question du développement, tout en préservant l'environnement et en le protégeant des effets nuisibles des déchets générés par les transports, les industries et le forage pétrolier, j'aimerais rappeler et souligner que les politiques internes ou nationales des divers Etats ne peuvent à elles seules préserver l'environnement, abstraction faite des politiques adoptées par les Etats voisins.

M. Biyari (Arabie saoudite)

Etant donné les effets néfastes et destructeurs de la guerre du Golfe sur l'environnement au Koweït et dans d'autres pays de la région, ainsi que dans les régions maritimes et côtières, dans l'atmosphère et dans les écosystèmes terrestres, et les séquelles dangereuses résultant de cette guerre, il faut que la communauté internationale fasse des efforts concertés en vue de réduire l'ampleur des dommages causés à l'environnement dans cette région.

Le rapport du Secrétaire général (A/47/265), citant celui publié par le Programme des Nations Unies pour l'environnement, a estimé que 6 à 8 millions de barils de pétrole ont été déversés dans le Golfe et que la région la plus sévèrement touchée a été celle qui s'étend le long du littoral saoudien du Golfe, en particulier du sud de Khafgi jusqu'à l'île d'Abou-Ali. C'est ainsi que la côte saoudienne, sur une distance de 600 kilomètres, et les îles qui lui font face, ont été gravement endommagées : des dizaines de milliers d'oiseaux maritimes ont péri, après que le pétrole ait noyé des centaines de kilomètres carrés d'algues dont se nourrissait la faune des eaux du Golfe. Ceci, sans compter la destruction matérielle des côtes due aux mines et aux barbelés, et les dégâts causés au réseau de purification des eaux d'égouts du Koweït, qui ont entraîné la contamination des eaux du Golfe utilisées pour le dessalement.

En ce qui concerne la pollution atmosphérique due aux puits de pétrole mis à feu au Koweït, ses effets sur la santé publique et les dommages matériels qu'elle a causés n'ont pas leur précédent dans l'histoire. Le Royaume a entrepris, depuis la fin de la guerre du Golfe, bien des activités et des travaux en vue de limiter les effets de cette guerre sur l'environnement. Mais la catastrophe écologique engendrée par cette guerre dépasse, et de loin, les moyens d'un seul Etat. C'est la raison pour laquelle nous espérons que les efforts des Nations Unies et de la communauté internationale se poursuivront pour remédier aux effets résultant de ces problèmes, de sorte que la situation revienne à la normale et qu'on puisse ressusciter les ressources naturelles détruites par la guerre et si chères au coeur de l'homme, où qu'il se trouve.

M. JAAKSON (Estonie) (interprétation de l'anglais) : Je prends aujourd'hui la parole au nom de la Lettonie, de la Lituanie et de mon propre pays, l'Estonie. Je tiens à remercier le Président et tous les responsables de la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement

M. Jaakson (Estonie)

(CNUED) pour le travail accompli qui a permis de faire progresser le processus de la CNUED jusqu'ici. Sous la conduite du Président, nous allons maintenant commencer à mettre en oeuvre les idéals de la Conférence de Rio de Janeiro qui ont été si minutieusement examinés et planifiés. Les trois délégations baltes attendent avec impatience les résultats concrets qui, nous en sommes sûrs, seront l'aboutissement de l'excellent travail amorcé sous sa présidence.

Les Etats baltes ont participé et participent toujours à plusieurs processus de planification concernant le développement durable, parallèlement au programme Action 21. Sur le plan de la sous-région, les Etats baltes ont pris part au travail de la Commission d'Helsinki. Au niveau régional, les Etats baltes ont fait partie du processus de l'"Environnement pour l'Europe", qui aboutira à l'adoption d'un plan d'action à court terme pour l'Europe centrale et orientale et à un plan écologique global pour l'ensemble de l'Europe. Des commissions ont été créées dans les Etats baltes pour veiller à ce que le travail de chaque groupe intergouvernemental soit pleinement coordonné avec les efforts entrepris dans chacun de nos pays.

M. Jaakson (Estonie)

Les Etats baltes ont terminé les premières études de leurs problèmes d'environnement sauf dans les régions actuellement sous le contrôle de l'armée russe. Du fait que notre accès aux bases russes est limité ou parfois refusé, nos pays n'ont pas été en mesure d'évaluer pleinement les effets écologiques de la présence continue de l'armée russe. Des cas sont connus de troupes russes commettant des actes de vandalisme dans des parties de leurs propres bases, entraînant des conséquences écologiques que l'on ignore. Cinquante années d'occupation ont laissé aux Etats baltes un legs encore inconnu d'irresponsabilité dans le domaine de l'environnement.

Les Etats baltes ont besoin d'analyser plus en détail plusieurs secteurs importants liés à l'environnement avant d'entreprendre des programmes de développement durable dans ces domaines. Les activités de pêche et l'existence de stocks de poissons migratoires chevauchant les zones de la mer Baltique et de l'océan Atlantique exigent d'autres études à long terme. La gestion intégrée des zones côtières est importante pour chacun des trois Etats et demande à être développée. La gestion des forêts représente également une préoccupation particulière constante. Chacun de ces trois domaines est traité en tant que ressource naturelle et réserve naturelle, source de richesse qu'il convient de soigner et non pas d'exploiter de façon irréfléchie.

Les manières d'aborder le développement durable aux plans sous-régional et régional ont permis d'entreprendre l'harmonisation des normes de développement durable utilisées par les Etats baltes et celles de nos voisins développés. La coopération avec les pays développés sur une base régionale a permis à l'Estonie, à la Lettonie et à la Lituanie d'avancer dans l'intégration de leurs économies à des économies développées tout en poursuivant la transition d'une économie centralement planifiée vers une économie de marché. Les politiques et activités de la protection de l'environnement et du développement durable sont mesurées selon les critères des pays développés, encore que l'on ne dispose peut-être pas toujours des moyens permettant d'appliquer ces normes dans les Etats baltes.

L'Estonie, la Lettonie et la Lituanie ont bien avancé dans leur analyse et leur travail de planification à l'égard du développement durable. Tout le travail qui reste à faire dans le domaine de l'analyse et de la planification peut maintenant s'effectuer en même temps que la codification des normes et la

M. Jaakson (Estonie)

mise au point des stratégies. Les mesures à prendre comprennent des politiques réglementées par la loi et des mesures gouvernementales relatives au respect et à l'application au niveau national de ces conventions existantes sur l'environnement. La recherche des moyens permettant de mettre en oeuvre ces conventions constitue une priorité pour chacun des trois Gouvernements. Les rapports et les contrôles concernant le développement durable doivent être instaurés par chacun des Etats baltes dans leurs secteurs public et privé. L'emploi de techniques écologiquement sûres, notamment dans les domaines de la production et du transport de l'énergie, a besoin d'être encouragé. L'éducation et la participation du public à des projets de développement durable doivent être plus poussées.

La plupart des problèmes écologiques que connaissent les Etats baltes sont le résultat de méthodes de production dépassées. Des solutions "éclair", immédiates s'imposent pour un certain nombre de centrales énergétiques, y compris la centrale nucléaire d'Ignalina en Lituanie et la centrale de Narva utilisant de l'huile de schiste en Estonie. Il convient d'installer immédiatement des contrôles tandis que l'on applique des processus de développement durable. S'il en était autrement, la menace d'accidents irréversibles persisterait, et le nettoyage pourrait devenir une tâche sans fin.

Il faut porter au crédit de tout le processus de la CNUED qu'Action 21 ait explicitement reconnu le rôle des marchés et de la concurrence des entreprises comme moyen essentiel permettant au développement durable de s'effectuer. Les entreprises baltes récemment privatisées, qui utilisaient des techniques soviétiques obsolètes pour produire des biens démodés, sont obligées de reconnaître que leurs processus de fabrication et leurs produits doivent changer. Malheureusement, la modernisation en pleine récession mondiale sera un processus douloureux qui entraînera un fléchissement d'au moins 25 % du produit national brut (PNB) dans chacun des Etats baltes en 1992. Il est important de noter que la reconnaissance universelle de l'importance des idéaux et stratégies de la CNUED en matière de développement durable et de ses stratégies se situe à un moment critique, précisément alors que l'Estonie, la Lettonie et la Lituanie commencent à convertir leurs économies.



M. Jaakson (Estonie)

Du fait que les ressources financières du secteur public dans le monde entier connaissent de rigoureuses contraintes, les Etats baltes savent qu'ils doivent faire appel au financement du secteur privé qui n'investira que dans des entreprises et des projets écologiquement sûrs. Le potentiel de prêts commerciaux et de financement de projets "verts" sert déjà de guide aux entreprises baltes qui élaborent leurs propres structures internes et leurs projets. Les entreprises baltes se livrent à des contrôles généraux de l'environnement et mettent au point de nouvelles stratégies de gestion pour fournir aux investisseurs de capitaux des projets environnementalement acceptables. Le respect des normes de développement durable est déjà perçu comme une chance à saisir et non une charge.

De nouveaux modèles de coopération du secteur public et du secteur privé évoluent dans les Etats baltes au fur et à mesure que le concept de développement durable s'institutionnalise. Des allégements fiscaux et d'autres incitations financières destinés à encourager les investissements écologiquement sûrs font de plus en plus partie de la politique financière municipale. Les coûts de la recherche se répartissent entre les secteurs public et privé. Le secteur financier devra inévitablement s'occuper d'analyser, de définir et de surveiller les risques écologiques inhérents à tous les types de développement. Tandis que la privatisation se poursuit, la responsabilité de veiller à ce qu'il y ait un développement durable est devenue la responsabilité de tous les secteurs.

Les préparatifs et le sentiment de responsabilité nécessaires pour que les idéaux de Cartagena, d'Action 21 et du sommet du Conseil économique et social (ECOSOC) soient traduits dans les faits ont déjà commencé à partir de la base. La Conférence de Rio et le Forum global des organisations non gouvernementales ont démontré que les peuples étaient soucieux d'avoir un développement durable, et les gouvernements doivent réagir. Action 21 a déterminé une norme globale, qui permet aux peuples de juger des activités de leurs gouvernements.

Les Etats baltes sont impatients de trouver des moyens d'atteindre les objectifs et d'appliquer les normes d'Action 21.

M. Jaakson (Estonie)

L'Estonie, la Lettonie et la Lituanie sont favorables à la création d'une commission du développement durable et aux changements évoqués dans la déclaration que le Secrétaire général a faite il y a quelques jours. Nous sommes conscients que la mise au point et la surveillance du programme dont la commission aura à connaître devront être appuyés tant au niveau national que régional. Nous voulons être assurés que les efforts de la commission du développement durable viendront compléter les autres initiatives et non pas les concurrencer. Les Etats baltes se promettent de travailler en étroite coopération avec la nouvelle commission.

M. BANGALI (Sierra Leone) (interprétation de l'anglais) : Pour commencer, je voudrais, au nom de ma délégation, exprimer nos remerciements au Secrétaire général pour la récente présentation lucide et riche d'enseignements qu'il a faite du rapport actuellement à l'examen, ainsi qu'au Rapporteur général de la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et la développement (CNUED), le Ministre des affaires étrangères de l'Algérie, qui a préparé ce document. Nous approuvons également la déclaration faite par la délégation du Pakistan au nom du Groupe des 77.

La Conférence de Rio est un événement qui fera date. Elle s'est déroulée à un moment, où, à la crête de l'histoire, nous regardions notre siècle, en son crépuscule, glisser imperceptiblement vers le XXI<sup>e</sup> siècle. La Conférence a constitué un jalon car elle a fait prendre davantage conscience à l'humanité des conséquences désastreuses de son comportement sur l'environnement. L'appel lancé à tous les pays, notamment aux pays développés, pour qu'ils réduisent les excès de leur mode de vie ne semble pas avoir été entendu. De même, la demande qui nous a été faite, à nous, pays en développement, d'aider à endiguer l'épuisement des ressources naturelles, n'a pas encore eu d'écho. C'est pourquoi nous posons la question : Que se passera-t-il après Rio?

La réponse ou plutôt les réponses à cette question, nous les trouvons dans le programme global adopté à l'unanimité à Rio, c'est-à-dire Action 21. Bien que les incidences économiques d'Action 21 soient très importantes et puissent même sembler effrayantes à d'aucuns, notamment à des pays comme le mien classés dans la catégorie des moins développés, la réalisation du développement durable continuera à n'être qu'une utopie, et donc un rêve, si le programme n'est pas appliqué efficacement.

M. Bangali (Sierra Leone)

La mise en oeuvre de ce programme, particulièrement au niveau national, nous préoccupe vivement. Il est évident que la crise écologique mondiale que nous connaissons aujourd'hui a été aggravée par les carences économiques et sociales très sévères que connaissent la plupart des pays du monde en développement. Il en résulte un accroissement de la pauvreté et notre incapacité à assumer les obligations qui nous incombent de droit. La pauvreté et les privations ne permettent pas un véritable développement durable. D'où la nécessité d'un partenariat avec le monde industrialisé développé, partenariat fondé sur l'équité et impliquant la fourniture des ressources indispensables à la mise en oeuvre d'Action 21. Il faut répondre aux besoins spécifiques des pays en développement, d'où la nécessité de fonds supplémentaires. Ce n'est qu'avec ces fonds dont on a tant besoin que nous pourrions parler sérieusement de développement durable.

Dans le monde en développement, nous sommes tout aussi engagés à appliquer Action 21. Cependant, cela ne sera pas possible sans le savoir-faire et les ressources financières adéquats. D'où le besoin du transfert d'une technologie écologiquement rationnelle et non polluante du Nord développé vers nous, c'est-à-dire vers le Sud, afin de promouvoir la croissance économique et le développement. Les technologies ainsi transférées devraient être incorporées aux structures socio-économiques existantes afin de renforcer la capacité des pays en développement. Cela permettrait, selon nous, de répondre à certains aspects du développement durable.

La Sierra Leone appuie les principes des forêts adoptés à Rio en juin dernier, mais, comme nous l'avons dit dans notre déclaration en séance plénière de la Conférence, il est urgent de trouver d'autres sources d'énergie si nous voulons préserver nos forêts. Nous avons également dit à Rio qu'un habitant d'un village de la Sierra Leone qui doit couper du bois pour la cuisson de ses aliments ne le fait pas par mépris des bois ou des forêts. Mais, le bois étant sa seule source d'énergie, il doit, pour survivre, l'utiliser s'il veut faire cuire ses aliments. Donc, si l'on ne procure pas d'autres sources d'énergie à cet habitant du village de la Sierra Leone, toute promulgation de lois interdisant de couper du bois restera lettre morte. Il faut comprendre cette nécessité élémentaire de la nature.

A Rio, les gouvernements se sont mis d'accord sur la nécessité de créer et de renforcer les systèmes nationaux, qui devraient également évaluer les

M. Bangali (Sierra Leone)

conséquences économiques et sociales de la désertification. Etant donné la vulnérabilité de nombreux pays, particulièrement dans le continent africain, à la désertification il est urgent de mettre en oeuvre la recommandation figurant au chapitre 12 d'Action 21 relative à la lutte contre la désertification. Nous demandons donc instamment que les travaux du Comité intergouvernemental créé par l'Assemblée générale à l'effet de rédiger une convention internationale de lutte contre la désertification, comme cela a été approuvé au Sommet de la Terre, soient entrepris dès que possible. Nous espérons que la convention envisagée ne connaîtra pas un sort identique à celui du Plan d'action adopté en 1977.

Ma délégation approuve la création d'une commission de haut niveau du développement durable en tant qu'organe fonctionnel du Conseil économique et social pour assurer le suivi efficace de la Conférence de Rio. Nous sommes d'accord avec le Secrétaire général et de nombreuses délégations pour estimer que la composition de la commission ne devrait pas dépasser 53 membres et que ceux-ci devraient être élus sur la base d'une répartition géographique équitable. Nous pensons également que le siège de la commission devrait être établi en un lieu qui satisfasse toutes les délégation des Nations Unies, qu'elles soient grandes ou petites.

Parmi les fonctions spécifiques de la Commission du développement durable décrites aux paragraphes 33.13 et 38.13 du rapport de la Conférence figure notamment l'examen d'informations périodiques fournies par les gouvernements concernant leurs activités au titre d'Action 21. Ces informations doivent être particulièrement axées sur les pays les moins développés et les petits pays insulaires confrontés à des problèmes inhérents à leur manque de ressources financières et au transfert de technologies pour le développement durable. Nombre d'activités inscrites dans le programme Action 21 requièrent également l'appui populaire; il faudra également tout particulièrement tenir compte du rôle des femmes dans la promotion du développement.

Outre les questions proposées à l'examen de la première session de la commission, il faudrait inclure celle ayant trait à l'identification des régions qui requiert une action urgente étant donné la détérioration extrêmement rapide de l'environnement dans de nombreuses régions du monde.

M. Bangali (Sierra Leone)

Ainsi, dans les parties septentrionale et méridionale de mon pays, la Sierra Leone, la destruction écologique massive de l'environnement se poursuit en raison des activités rebelles irresponsables de Charles Taylor et de sa horde de bandits maraudeurs.

M. Bangali (Sierra Leone)

Ma délégation se félicite aussi de la mise sur pied d'un groupe consultatif de haut niveau, dans le cadre des arrangements institutionnels de l'après-CNUED. Les membres du groupe devront avoir démontré leur compétence non seulement dans les questions sectorielles, mais aussi dans les questions transsectorielles comme l'économie internationale, la pauvreté ainsi que ses causes et ses incidences concomitantes, la dynamique démographique, les modes de consommation, la santé, et la prise de décisions sur les questions écologiques.

Nous accueillons favorablement la décision de convoquer la première conférence mondiale sur le développement durable des petits pays insulaires. Nous espérons que cette conférence traitera des multiples problèmes que ces pays affrontent par suite de leur vulnérabilité écologique. Nous comptons également sur la conférence des ministres de l'environnement africains qui sera convoquée en juin 1993 à Libreville, au Gabon, à titre de suivi à la CNUED.

M. SONKO (Gambie) (interprétation de l'anglais) : Au nom de ma délégation, je désire remercier le Secrétaire général pour son rapport et pour la déclaration détaillée qu'il a prononcée au commencement du présent débat. Qu'on me permette aussi de remercier le Rapporteur général de la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement (CNUED), S. E. M. Lakhdar Brahimi, pour son rapport détaillé.

L'historique Sommet planétaire de Rio peut être qualifié de jalon dans nos efforts pour synthétiser nos démarches et nos préoccupations individuelles, nationales et internationales en vue de préserver la nature. Il a clairement mis en relief les préoccupations de la communauté internationale pour les questions d'environnement et de développement. Nous avons maintenant tous reconnu et accepté la nécessité d'une exploitation rationnelle des richesses que la nature offre à l'humanité. La transgression des limites revient à saper notre existence même sur cette planète. Il est donc indispensable que des mesures de suivi efficaces soient prises dans le sillage des décisions arrêtées à Rio si nous voulons régler les problèmes que nous avons collectivement identifiés et que nous nous sommes collectivement engagés à résoudre dans l'intérêt de notre propre survie et de celle des générations futures.

M. Sonko (Gambie)

Ma délégation est heureuse de constater que le Sommet a adopté des programmes et des projets valables destinés à renforcer les plans nationaux en matière d'environnement et de développement. La signature de la Convention des Nations Unies sur la diversité biologique et de la Convention-cadre sur les changements climatiques représente un bon départ dans nos diverses tentatives pour favoriser une saine gestion de l'environnement. La Gambie espère que la Convention sur le climat finira par engendrer des mécanismes de contrôle et de surveillance plus fermes, avec des limites précises imposées aux émissions de gaz à effet de serre. Nous espérons être en mesure de ratifier ces conventions d'ici la fin de l'année.

La mise en oeuvre de la Déclaration de Rio sur l'environnement et le développement et les plans et programmes adoptés au titre d'Action 21 non seulement favoriseront un développement durable, mais susciteront aussi une meilleure compréhension et une attitude plus sérieuse à l'égard de l'environnement.

Le Sommet de Rio a également souligné le lien étroit unissant l'environnement au développement et la nécessité de réévaluer et de corriger les déséquilibres de l'ordre mondial du développement et leurs incidences sur le développement des pays en développement. A ce sujet, les objectifs de développement durable ne seront pas complètement atteints si la pauvreté continue d'affliger les pays en développement. De fait, la pauvreté constitue un des plus importants obstacles au développement durable; elle touche des millions de personnes, particulièrement dans les pays en développement. Il est donc urgent de régler ce problème dans tous ses aspects.

Le lourd fardeau de la dette, l'absence de sécurité alimentaire adéquate ayant pour effet la famine et la malnutrition, la croissance économique faible et temporaire, et l'absence d'amélioration notable des niveaux de vie des populations sont autant d'entraves importantes aux efforts déployés par les pays en développement pour favoriser un développement durable.

L'Afrique continue de subir le gros des conséquences de la détérioration de la situation économique mondiale, et peu de signes d'amélioration se manifestent. Au cours des sept dernières années, la croissance annuelle des économies des Etats africains a été en moyenne inférieure à 2,5 %, alors que la production par habitant continue de diminuer. Cette baisse du rendement

M. Sonko (Gambie)

global des économies des Etats africains a été partiellement causée par la situation commerciale insatisfaisante, qui se caractérise entre autres facteurs par de faibles prix des matières premières. Cette situation est aggravée par un chômage et un sous-emploi croissants, un déclin dans la qualité des services sociaux et des tensions accrues au sein des sociétés, associés à la pauvreté, la faim et la malnutrition. Ces problèmes de sous-développement doivent être réglés de façon satisfaisante si nous voulons réellement emprunter la voie du développement durable.

Dans le traitement des questions d'environnement et de développement lors de la Conférence de Rio, les pays africains ont proposé une convention internationale sur la sécheresse et la désertification afin de mettre un plus grand accent sur nos efforts visant à enrayer les effets destructeurs croissants de ces phénomènes dans nos pays, qui entraînent des pertes de terres productives et de bétail ainsi que la déstabilisation sociale de nos régions. Les terres fertiles et habitables disponibles ne sont plus suffisantes pour assurer la subsistance de leurs occupants. La nécessité d'une convention sur la sécheresse et la désertification est renforcée par le fait que, au cours des 20 dernières années, la couverture forestière mondiale s'est réduite, les superficies désertiques se sont accrues et la couche de terre arable s'est amincie. Il existe des indications claires que les Etats africains ne disposent ni de la technologie ni des ressources financières nécessaires pour affronter ce problème, qui touche une majorité d'Etats et qui est illustré par la sécheresse qui sévit actuellement en Afrique australe.

Il faut aussi remarquer que la sécheresse et la désertification contribuent beaucoup à l'amoindrissement de la diversité biologique. Nous estimons donc qu'une convention sur la sécheresse et la désertification offrirait un cadre pour la mise en oeuvre de solutions appropriées à long terme et la mise sur pied de systèmes d'alerte rapide. Nous comptons bien sur la convocation rapide du Comité de négociation intergouvernemental afin qu'il achève ses travaux avec succès d'ici juin 1994. Il est bien évident que, pendant que se déroulent les négociations, les ressources nécessaires seront dégagées pour permettre la mise en oeuvre immédiate des divers programmes établis en vertu du chapitre 12 d'Action 21. A ce sujet, le Comité de négociation intergouvernemental devra maintenir des liens étroits avec la Commission de haut niveau sur le développement durable.



M. Sonko (Gambie)

Songeant au succès de nos travaux à la CNUED, je veux exprimer ici l'appui de ma délégation pour les projets et les programmes adoptés au titre d'Action 21 et son espoir que des ressources financières adéquates seront dégagées pour leur mise en oeuvre effective. Nous entérinons également les recommandations relatives à la restructuration du Fonds pour l'environnement mondial par l'intermédiaire d'un élargissement de ses champs de compétence et du nombre de ses membres, et d'un accroissement de sa transparence. Nous appelons les donateurs du Fonds à augmenter leurs contributions au cours de son prochain cycle afin d'en améliorer l'efficacité en tant que mécanisme de financement. Lors de la dernière réunion de l'assemblée des participants, il a été convenu d'ajouter, à des fins de financement par le Fonds pour l'environnement mondial, les questions de dégradation des sols, dans la mesure où elles sont liées aux quatre principales préoccupations mondiales. Nous nous félicitons de cette décision, mais nous espérons qu'un fonds restructuré parviendra à inclure la sécheresse et la désertification en tant que cinquième préoccupation en raison de la gravité et de la complexité de ces phénomènes et de leur incidence globale sur l'environnement mondial.

La Commission de haut niveau sur le développement durable qui sera créée durant la session actuelle de l'Assemblée générale constituera un organe efficace pour la supervision de la mise en oeuvre du programme de développement durable et de contrôle de l'environnement.

M. Sonko (Gambie)

La Commission devra accorder une haute priorité aux questions intersectorielles telles que : le financement et les mouvements financiers; le transfert de technologie; les questions institutionnelles, y compris celles qui sont relatives aux instruments juridiques et aux conventions; et le développement des capacités. L'impact global que pourra avoir la Commission sera déterminé par la manière dont elle saura intégrer efficacement et d'une manière opérationnellement durable dans ses programmes de travail les dimensions économiques, sociales, techniques, financières ainsi que l'esprit d'entreprise en matière de mise en valeur durable des ressources humaines, et ce dans un esprit de participation et en pensant avant tout aux gens.

Pour apporter un soutien efficace et valable à la Commission, un organe semblable multidisciplinaire de haut niveau devrait être établi au niveau national afin de conseiller et d'aider les gouvernements dans la mise en oeuvre efficace d'Action 21 au niveau national. Cet organe pourrait aider à préparer les rapports nationaux qui seraient présentés à la Commission et ensuite à l'Assemblée générale.

Le travail de ces organes nationaux devrait être appuyé par les institutions régionales. Pour accroître la compétence de ces institutions nationales, il convient de développer la capacité nationale d'urgence afin de mettre en oeuvre Action 21, car le développement durable implique également le développement des capacités autochtone et nationale pour formuler et mettre en oeuvre le développement de stratégies qui assureraient la durabilité. A cet égard, il est encourageant de noter que le Programme des Nations Unies pour le développement a mis en place un programme connu sous le nom de Capacité 21. Nous comptons sur le soutien qu'il pourra apporter à nos pays dans le monde en développement.

En exécutant son engagement envers l'environnement et le développement, la Gambie a récemment complété l'élaboration d'un plan d'action écologique. Nous comptons appliquer le plan en étroite collaboration avec la communauté internationale et avec son appui, afin de réaliser les objectifs fixés par la CNUED.

Nous espérons ardemment que nos partenaires du Nord industrialisé continueront à partager avec nous le désir d'accroître, d'une manière concrète et positive, un monde juste et pacifique, solidement engagé dans la voie du

M. Sonko (Gambie)

développement durable. Cela exigera une plus grande mobilisation des ressources sur le plan à la fois national et international, et une volonté d'utiliser ces ressources pour appuyer les objectifs de la CNUED.

Nous devons maintenir et édifier l'unité d'objectif qui a caractérisé la route de Rio. Pour reprendre ce qu'a dit M. Maurice Strong, Secrétaire général de la CNUED,

"Notre unité intrinsèque comme peuples de cette Terre doit transcender les différences et les difficultés qui nous séparent encore. Vous êtes appelés à vous montrer à la hauteur de votre responsabilité historique en tant que gardiens de la planète, en prenant ici les décisions qui uniront les riches et les pauvres, le Nord et le Sud, l'Est et l'Ouest, pour un nouveau partenariat qui assurera notre avenir commun." (A/CONF.151/26, vol. IV, p. 55)

Nous devrions renouveler notre engagement et celui de nos pays envers la réalisation des objectifs qui nous ont amenés à Rio. Il faudra continuer à travailler ensemble en tant que partenaires pour assurer une responsabilité et une action collectives plus grandes sur les questions d'environnement et de développement afin que le monde soit un lieu où il fait bon vivre.

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Conformément à la résolution 3237 (XXIX), du 22 novembre 1974, et à la résolution 43/177, du 15 décembre 1988, de l'Assemblée générale, je donne maintenant la parole à l'observateur de la délégation de Palestine.

M. AL-KIDWA (Palestine) (interprétation de l'arabe) : Le Sommet de la Terre de Rio de Janeiro a été un événement significatif qui aura un effet remarquable sur l'avenir de l'humanité en ce qui concerne le développement durable, cette question qui acquiert une importance spéciale accrue, étant donné son impact direct sur les options qui nous sont ouvertes pour édifier un meilleur avenir. Bien que les résultats de la Conférence n'aient pas été à la hauteur de nos attentes, ils ont tout de même marqué un commencement. La porte est maintenant grande ouverte et il est devenu possible de développer et modifier ce qui a été décidé, de façon à projeter d'une manière plus équilibrée la gravité du problème et la nécessité de le résoudre d'urgence.

Au nom de ma délégation, je voudrais exprimer notre reconnaissance et nos remerciements au Brésil, pays hôte de la Conférence, pour son accueil si hospitalier et les efforts qu'il a faits pour en assurer le succès.

M. Al-Kidwa (Palestine)

Organiser le Sommet de la Terre sous les auspices des Nations Unies, en particulier en ce moment, reflète le rôle accru de l'organisation internationale dans le règlement des problèmes de nature globale ainsi que le désir croissant de la communauté internationale de renforcer son rôle. La participation massive et le niveau élevé qui ont caractérisé cette conférence témoignent de l'importance de la question débattue ainsi que de l'aptitude de l'Organisation des Nations Unies à jouer un rôle efficace et fondamental à cet égard, compte tenu de la volonté politique des Etats Membres. Nous espérons que l'élan qui a été généré à Rio continuera et nous permettra de compléter ce qui a été commencé à Rio, ici, à l'Assemblée générale, cette année. La tâche qui nous incombe est immense et complexe en effet.

Le Sommet de Rio a été convoqué afin de traiter de ces questions préoccupantes : comment la Terre va-t-elle pouvoir accommoder une population humaine sans cesse croissante et faire face à sa consommation qui augmente, avec des ressources limitées? Comment pouvons-nous garantir les droits des générations futures à hériter d'une Terre qui puisse continuellement satisfaire à leurs besoins? Et, enfin mais non moins important, comment pouvons-nous réaliser un plus haut degré d'équité pour les habitants actuels de la Terre?

L'humanité continue de progresser, mais l'épuisement des matières premières et les modalités de croissance prévalentes sapent les efforts déployés pour préserver l'environnement et mènent à l'épuisement des richesses de la Terre et la rendent moins capable de satisfaire les besoins croissants de l'humanité. Le mode de consommation effréné des pays industrialisés non seulement engendre les privations dans le cas de la majorité des habitants de la Terre, mais il menace également l'avenir commun de tous. C'est pour cette raison que nous entendons de si nombreuses voix s'élever en faveur d'une plus grande prise de conscience mondiale qui pourrait amener une réduction des normes de consommation dans les pays industrialisés, une distribution plus équitable et plus adéquate des ressources de la Terre et une exploitation à long terme de son potentiel limité.

Au cours des dernières décennies, le monde a été témoin d'une course fiévreuse entre deux systèmes, chacun essayant de dépasser l'autre et chacun prétendant qu'il faisait plus pour le bien-être des siens. Un de ces deux

M. Al-Kidwa (Palestine)

systemes s'est effondré pendant cette course, et le monde a pu découvrir alors l'ampleur du désastre écologique qu'il laissait derrière lui. Cet effondrement qui a éliminé la menace d'une destruction totale a concentré l'attention sur les conditions de l'autre camp et le processus de destruction lente qu'il vit et qu'il fait subir à la planète. Or, ce qu'il faut maintenant, c'est rechercher un modèle de progrès qui tienne compte des besoins croissants du développement sans nuire à l'équilibre fragile de l'écosystème.

On ne saurait mettre en pratique d'une manière sérieuse et responsable tout ce qui a été dit au sujet du nouvel ordre international si l'on ne traite pas de la question de la pauvreté endémique dans les pays en développement. Alors que ce problème s'aggrave, le surplus des pays industrialisés continue de croître. La responsabilité du Nord pour ses agissements passés est évidente, comme cela ressort des dilemmes écologiques auxquels la Terre doit faire face aujourd'hui. Par conséquent, le Nord doit aider le Sud dans les domaines technologique et financier afin d'éviter la répétition des erreurs passées.

M. Al-Kidwa (Palestine)

A cet égard, si nous voulons véritablement commencer à mettre en oeuvre Action 21, les pays du Nord industrialisé doivent annoncer leurs engagements financiers à la présente session de l'Assemblée générale, comme convenu à Rio. En outre, il est urgent de procéder aux ajustements structurels du Fonds pour l'environnement mondial si nous voulons qu'il devienne plus représentatif et plus démocratique et, partant, qu'il joue un rôle plus efficace dans le financement d'Action 21.

Au chapitre 38.11 d'Action 21, il est dit que l'Assemblée générale devrait, à sa quarante-septième session, créer, à un niveau élevé, conformément à l'Article 68 de la Charte des Nations Unies, une commission du développement durable. Selon nous, la création d'une telle commission devrait permettre de renforcer la coopération pour un développement durable. L'une des priorités de la commission devrait être de contrôler les transferts financiers et technologiques vers les pays en développement. La création de cette commission est d'autant plus importante qu'elle survient au moment où l'Organisation des Nations Unies procède à la restructuration de son secteur économique, ce qui a toutes les chances de donner une nouvelle impulsion au processus et de l'accélérer. Nous croyons, comme le Groupe des 77, qu'il faut doter la commission d'un secrétariat administratif d'appui efficace et, techniquement, hautement qualifié. Nous pensons en outre que la commission devrait assurer la participation active du plus grand nombre possible d'organisations gouvernementales et non gouvernementales afin de renforcer et d'enrichir son travail.

Guerre et paix ont un rapport direct avec les questions d'environnement puisque les guerres et les conflits armés occasionnent d'énormes dommages au milieu naturel et font obstacle au développement durable. En outre, l'occupation étrangère prolongée inflige de graves dommages à l'environnement et détruit les structures socio-économiques du territoire occupé.

En Palestine, nous en avons nous-mêmes fait l'expérience au fil des années. Seules les nations indépendantes peuvent faire face aux problèmes que pose un développement durable. Les peuples sous occupation étrangère sont impuissants pour ce qui est de contrôler, de gérer et de préserver leur environnement. Aussi pensons-nous que la communauté internationale a la responsabilité collective de veiller à la sauvegarde et à la gestion de

M. Al-Kidwa (Palestine)

l'environnement des territoires occupés, en empêchant les ravages d'une exploitation méthodique et persistante par les forces d'occupation.

Nous sommes absolument convaincus que l'occupation prolongée, par Israël, des territoires palestiniens et ses tentatives de modifier la réalité sur le terrain ou d'en créer une nouvelle n'affectent en rien le principe de la souveraineté permanente du peuple palestinien sur ses ressources naturelles.

A cet égard, nous croyons que le désir de la communauté internationale de s'acquitter de ses responsabilités se traduit entre autres par l'adoption de la Déclaration de Rio sur l'environnement et le développement, et plus particulièrement de son Principe 23, qui stipule que :

"L'environnement et les ressources naturelles des peuples qui se trouvent en état d'oppression, de domination et d'occupation doivent être protégés." (A/CONF.151/5, p. 6)

La poursuite de l'occupation, par Israël, des territoires palestiniens, y compris Al Qods, ne fait qu'aggraver les problèmes d'environnement et qu'entraver le processus de développement durable. Tant que durera l'occupation israélienne, le peuple palestinien souhaite, comme d'autres peuples, bénéficier des programmes d'Action 21. Nous demandons instamment à toutes les organisations internationales, gouvernementales et non gouvernementales, d'en tenir compte lors de l'élaboration de tout nouveau programme d'assistance au peuple palestinien. Nous rappelons à cet égard que le préambule d'Action 21 stipule qu'en mettant en oeuvre les domaines d'activité pertinents, toutes les parties concernées doivent respecter pleinement chacun des principes énoncés dans la Déclaration de Rio sur l'environnement et le développement.

Depuis un an déjà, le Moyen-Orient fait l'objet d'un processus de paix sur plusieurs fronts. Au nombre des commissions engagées dans les pourparlers multilatéraux, figure celle de l'environnement. Tout au long de cette année de pourparlers, nous avons espéré que toutes les parties en cause accorderaient l'attention voulue à cette question. Mais cela n'a nullement été le cas et Israël continue malheureusement à porter atteinte à l'environnement des territoires palestiniens occupés. En outre, du fait de l'intransigeance d'Israël dans le processus de paix, aucun progrès n'a été fait et les négociations sont toujours dans l'impasse.

M. Al-Kidwa (Palestine)

De toute évidence, il incombe à la communauté internationale d'accélérer le processus de paix en faisant pression sur les parties qui l'entravent pour qu'elles renoncent à faire obstruction. De même, nous réaffirmons la responsabilité de l'Organisation des Nations Unies à l'égard des territoires palestiniens occupés, y compris Al Qods, tant que nous ne serons pas parvenus à un règlement global reposant sur le droit international. Telle sera la responsabilité inéluctable de l'ONU à l'égard de la question de Palestine jusqu'à ce que soit obtenu un règlement durable de la question sous tous ses aspects.

La séance est levée à 13 h 15.